



SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne Bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand j'inscris ou réinscris mon enfant dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2025 - 2026

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect² :



du 1er septembre au 16 octobre (inclus) 2025

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.



Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux** ou au **Centre national de l'enseignement à distance (CNED)**.



Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.



Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Sont concernés par cette aide financière les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Ne sont pas concernés par cette aide financière :



- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)



Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.



Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le ministère chargé de l'éducation nationale.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs célibataires
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

| Nombre d'enfant(s) à charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou + |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser | 21 611€ | 23 272€ | 26 596€ | 30 753€ | 34 908€ | 39 897€ | 44 883€ | 49 870€ |

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

| Selon votre situation | Documents complémentaires à fournir |
|---|---|
| Si vous vivez en concubinage ³ | - L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire |
| Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition | - Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève |
| Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle | - Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF |

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter : <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

la mère de l'élève le père de l'élève autre

Son nom de naissance _____

Son nom d'usage (si différent) _____

Son prénom _____

Son numéro fiscal _____

Son adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? Oui Non

Profession _____

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement _____

Code postal _____ Commune _____

Classe actuelle où l'élève est scolarisé _____

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2025 - 2026, en :

Lycée public ou privé

Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

| Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse) | Date de naissance | Établissement scolaire fréquenté ou profession | Boursier | |
|---|---------------------|--|--------------------------|--------------------------|
| | | | oui | non |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| _____ _____ | J J / M M / A A A A | _____ _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

Année scolaire 2025-2026

**Barème d'attribution des bourses de lycée 2025-2026
Année de référence des revenus : 2024**

| Nombre d'enfants à charge | Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 | | | | | |
|-----------------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 |
| 1 | 21 611 | 17 107 | 14 529 | 11 718 | 7 282 | 2 846 |
| 2 | 23 272 | 18 664 | 15 849 | 12 781 | 8 092 | 3 401 |
| 3 | 26 596 | 21 774 | 18 491 | 14 913 | 9 710 | 4 507 |
| 4 | 30 753 | 24 887 | 21 133 | 17 044 | 11 327 | 5 612 |
| 5 | 34 908 | 29 553 | 25 095 | 20 240 | 13 755 | 7 271 |
| 6 | 39 897 | 34 217 | 29 059 | 23 437 | 16 184 | 8 929 |
| 7 | 44 883 | 38 884 | 33 022 | 26 631 | 18 611 | 10 590 |
| 8 ou plus | 49 870 | 43 552 | 36 985 | 29 826 | 21 039 | 12 248 |
| Montant annuel de la bourse | 495 € | 609 € | 720 € | 831 € | 939 € | 1 053 € |

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée.

| | | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Montant annuel de la bourse au mérite (*) | 402 € | 522 € | 642 € | 762 € | 882 € | 1002 € |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|--------|

() attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles*

| | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes) | 327 € | 396 € | 465 € | 534 € | 603 € | 672 € |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**